

DEPARTEMENTYONNE**COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**-----
Séance du 07 mai 2021

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	21

L'an deux mille vingt et un, le 7 mai à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDES, Mme MEIRA BARBOSA, M. LOISEAU, Mme PELTIER, M. PEANNE, Mme LANTENOIS, Mme HOURLIER, M. AUBRY, Mme AUTRET, M. BRIET, Mme LETIN, M. VERGNAUD, M. COCHARD, M. BOUREL, Mme ROLLOT, Mme RINALDI, M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRE.

Absents excusés : Mme RICHARDSON (pouvoir à Mme la Maire), M. CARILLON, M. BOULLEAUX, Mme PEREIRA, M. PATHIER

Secrétaire de séance : M. Éric PEANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Date de convocation

30 avril 2021

Objet de la délibération

**Vote des taux de fiscalité
2021**

Le vote des taux de fiscalité proposé pour 2021 est impacté par 2 faits :

- Au regard de la situation financière globale de la Collectivité, la Chambre Régionale des Comptes (CRC) préconise une augmentation de 3 points de la fiscalité sur les années 2021 et 2022.
- La suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) entraîne un « rebasage » du taux de foncier bâti en 2021. Les communes vont ajouter à leur taux 2021 celui du Département soit 21,84 %. Pour que chaque commune dispose de ressources équivalentes à la situation antérieure, un coefficient correcteur a été mis en place.

La fiscalité directe locale se présentait de la manière suivante en 2020 :

	Bases effectives	Taux	Produit
Taxe sur foncier bâti	5 450 247	26,16%	1 425 995
Taxe sur foncier non bâti	112 806	70,87%	79 946
Total taxes foncières (A)			1 505 941
Taxe d'habitation (résidences principales et secondaires)			1 357 889
Taxe d'habitation (locaux vacants)			38 345
Total taxe habitation (B)			1 396 234
Total foncier + habitation (C) = A + B			2 902 175

Compensation TF (74834)			11 817,00
Compensations TH (74835)			149 537,00
Total compensations (D)			161 354,00

TOTAL GENERAL (C+D)**3 063 529**

Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le 12/05/2021

ID : 089-218904647-20210507-DEL2021_031-DE



Avec la hausse de 3 points des taux et la suppression de la THRP, la fiscalité directe locale se présenterait de la façon suivante en 2021 :

	Bases prévisionnelles	Taux communal	Produit A	Taux départemental	Produit B	Produit total (A+B)	Evolution 2021/2020
Taxe sur foncier bâti	5 311 000	29,16%	1 548 688	21,84%	1 159 922	2 708 610	1 282 615
Taxe sur foncier non bâti	112 900	73,87%	83 399			83 399	3 454
Total taxes foncières (A)			1 632 087			2 792 009	1 286 069
Taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants)			271 225			271 225	-1 125 009
versement correcteur			78 167			78 167	78 167
Total TH + vers. corr (B)			349 392			349 392	-1 046 842
Total C = A + B			1 981 479			3 141 401	239 227
Compensation TF (74834)			130 217,00			130 217	118 400
Compensations TH (74835)			0,00			0	-149 537
Total compensations (D)			130 217,00			130 217	-31 137
TOTAL GENERAL (C+D)			2 111 696			3 271 618	208 090

A taux constants, le produit total supplémentaire généré s'élève à 45 373 €. La hausse de 3 points des taux permet de générer un produit supplémentaire de 162 717 €.

Vu l'avis favorable de la Commission des finances réunie le 30 avril 2021,

Afin de tenir compte de la situation financière de la Commune et des préconisations de la CRC et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Moins les abstentions de Mme RINALDI, M. ETIENNE, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ,

DECIDE de voter une augmentation des taux de 3 points et de fixer les taux de l'année 2021 comme suit :

	2020	2021		Taux global
	taux	Taux communal	Taux départemental	
Taxe foncier bâti	26,16%	29,16%	21,84%	51,00%
Taxe foncier non bâti	70,87%	73,87%		73,87%

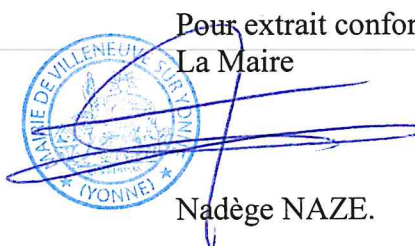
Envoyé en préfecture le 12/05/2021

Reçu en préfecture le 12/05/2021

Affiché le 12/05/2021

ID : 089-218904647-20210507-DEL2021_031-DE

SLO

Pour extrait conforme,
La Maire

Nadège NAZE.

